



18 JUIN 2024

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

CONSULTATION PAR COURRIEL – VALIDATION EN DATE DU 18 JUIN 2024

Etaient Présents : MM. AUSSEUR, SERRES, DONNADIEU, MONCLAR, DESBOTTES, LE BOUILLE, PAOUR, RAIMBAULT, SY, KROEMER, SALMON, GOBILLOT,

Etaient Excusés : MM. MULLER, BERGEAUD, RUIZ, LEMASSON et MERLIOT

En application des articles 18 et 26 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 11 et le 18 juin 2024.

12 membres sur 20 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

RELEVÉ DE DECISIONS

1. Validation des modifications réglementaires pour la saison 2023/2024

Conformément à l'article 17 des statuts de la LNB, le Comité Directeur a pour rôle d'adopter les règlements généraux, notamment les règlements sportifs et financiers des compétitions qu'elle organise ainsi que leurs barèmes disciplinaires.

Des modifications de fond et de forme sont proposées aux membres du Comité Directeur pour une mise en œuvre dès la saison sportive 2024/2025.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

-Approbation des modifications réglementaires

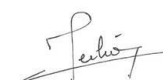
- Refus des modifications réglementaires
- Abstention

Le Comité Directeur décide à l'unanimité (1 abstention) des votants d'approuver les modifications réglementaires qui seront mises en œuvre dès la saison sportive 2024/2025.

Ces modifications réglementaires approuvées seront communiquées aux clubs dans les meilleurs délais.



**Le Président
M. Philippe AUSSEUR**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**